

C.R.E.P.S. DE TOULOUSE

ANNEE 1981 - 1982

Professeur : Monsieur SALMERON

MEMOIRE P. A. 3

LE SPORT EN PRISON

Mr PUYUELO Patrick

A

796 = 343.81 PUY

MEMOIRE P. A. 3

LE SPORT EN PRISON



R E M E R C I E M E N T S

---

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui m' ont encouragé, guidé et conseillé durant la réalisation de ce memoire.

Que soient tout particulièrement assurés de ma gratitude

Mr Yvan COLIN, Educateur au Centre de  
Détention de Muret,

Mr André PARACHE, Professeur d' E.P.S.  
au Centre de Détention de Muret,

Mrs les Moniteurs de sport du Centre de  
Détention de Muret,

L' Administration du Centre de Muret,  
La Direction Régionale des Services  
Pénitentiaires,

Mr Bernard FILLET, Directeur Technique  
National du sport pénitentiaire,

Mr SALMERON, Professeur d' E.P.S. au  
C.R.E.P.S. de Toulouse,

pour leur bienveillance à l' égard de mon projet,  
ainsi que pour leur aide précieuse.

---

## AVANT-PROPOS

Il existe en France plusieurs sortes d'établissements pénitentiaires. Lorsque j'ai choisi le thème de mon enquête, mon intention première était de visiter un établissement de chaque sorte. Mais, pour des raisons matérielles, j'ai dû me résoudre à limiter le champ de mes observations. Trois établissements ont alors retenu mon attention:  
La prison de Tarbes (quartier de sécurité renforcée),  
La Maison d'Arrêt "St. Michel" à Toulouse,  
Le Centre de détention de Muret.

Aussi, après avoir demandé et reçu un avis favorable de la Direction Régionale des Services Pénitentiaires, je me présentai à la Maison d'Arrêt St. Michel, muni de mes autorisations. J'expliquai alors le but de ma visite et il me fut répondu qu'on prendrait contact avec moi sitôt que les "Hautes instances" seraient mises au courant de mon intention. Depuis lors je n'ai pas reçu la moindre nouvelle. Pas une lettre, fut-elle de refus. Est-ce un signe d'hostilité ou de désintéressement à l'égard de mon projet?.

Mon passage à la prison de Tarbes fut plus bref encore. En effet on m'annonça aussitôt que les détenus n'y pratiquaient pas de sport.

Ma troisième tentative fut plus heureuse. C'est au Centre de détention de Muret, dont l'administration me reçut aimablement et où le sport occupe une place importante dans la vie des détenus, que je recueillis les renseignements fournis par l'observation de la réalité quotidienne du milieu pénitentiaire. Ces renseignements complètent et précisent ceux recueillis préalablement aux travers d'ouvrages littéraires et de documents officiels.

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

---

PREMIERE PARTIE - Approche du milieu pénitentiaire;

" être hors la vie après avoir été hors la loi "

DEUXIEME PARTIE - Pourquoi des activités sportives en prison ?

Questionnaire et réponses des détenus;

TROISIEME PARTIE - Les problèmes des détenus:

\* l' homme libre;

\* le détenu;

QUATRIEME PARTIE - Le sport, solution à ces problèmes ?

\* les Activités sportives à Muret;

\* limites du sport, remède à ces problèmes;

\* quelques propositions;

\* réinsertion sociale et activités  
de plein - air;

---

## CONCLUSION

## I N T R O D U C T I O N

L'activité physique apparaît très souvent comme une activité secondaire. Les uns la considèrent comme une marchandise sur le marché du loisir, les autres comme une accumulation de "savoir faire" technique qui devient parfois un véritable dressage. L'activité physique considérée comme une pédagogie des conduites motrices (Parlebas) est cependant capitale dans une conception motrice globale de l'éducation de l'individu.

Ce qu'est l'activité physique

- ① Un moyen d'éducation qui permet de développer
  - les possibilités fonctionnelles de chaque individu
  - les possibilités psycho-motrices
  - une certaine forme d'intelligence

les deux derniers points sont parfois discutés. Pourtant l'importance des Activités physiques dans l'activité générale est indéniable: un comportement intellectuel a souvent un prolongement physique (geste en soutient des mots ou en remplacement des mots par exemple) et inversement les conduites motrices permettent une évolution plus rapide d'un raisonnement (fixation matérielle ou représentation corporelle de la pensée).

- ② Une préparation professionnelle

cet aspect prend un certain essor, à la fois dans le domaine de la préparation et de l'application. Condamnons l'utilisation qui aurait pour but la seule amélioration de rendement.

- ③ Une préparation aux loisirs

Il est nécessaire, dans ce domaine, de donner à chacun la possibilité de choisir et de pratiquer l'activité de son choix. Les éducateurs se heurtent cependant à une commercialisation outrée et à une politique de l'A.P.S. n'ayant pour but que la fabrication de "consommateurs de loisirs" au bénéfice de certaines fédérations sportives.

#### (4) Un moyen d'équilibration psychique

Les clubs de gymnastique volontaire, le sport pour le troisième âge le développent de plus en plus. Le sport est utilisé en tant que thérapeutique équilibrante dans les établissements psychiatriques et pénitentiaires.

Ces différents aspects font de l'activité physique et sportive un fait social incontestable. Il est donc important qu'elle ne soit considérée seulement comme un moyen de détente ou d'entretien du corps, mais comme une activité participant à l'éducation de l'individu en agissant sur différents aspects de sa personnalité : aspects biologique, intellectuel, social, affectif, expressif, ... . Pourtant les A.P.S. sont souvent négligées, jusque dans le milieu qui est le plus favorable à sa pratique. Le nombre, trop restreint d'heures accordées à l'éducation physique et sportive dans certains établissements en est une bonne illustration. Les gens auxquels elle s'adresse correspondent généralement à la "norme", c'est-à-dire qu'ils sont plus ou moins équilibrés, plus ou moins en bonne santé, doués de raison et libres.

D'autres milieux sont moins favorables à sa pratique : le milieu pénitentiaire, "exclu de la société", pour des raisons dites de sécurité, de morale (le sport est parfois considéré comme un loisir ou comme un luxe), de temps (une heure de promenade par jour), d'installations, ... connaît des difficultés pour donner à chacun des détenus une E.P.S. digne de ce nom. Or négliger la pratique sportive aurait des répercussions d'autant plus néfastes sur les détenus qui appartiennent déjà, à l'origine, à un milieu défavorisé.

Il est donc important de se pencher sur le problème du sport en prison. Pour cela, il serait évidemment utile d'examiner de plus près le milieu pénitentiaire, sans toutefois avoir la prétention de le connaître dans les moindres détails.

Comment se présente l'univers carcéral ?

La fonction des A.P.S. en prison

Quels sont les besoins des détenus ?

Où en est le sport dans les prisons ?

Voici quelques unes des questions que l'on se posera.

## 1 APPROCHE DU MILIEU PENITENTIAIRE

L'univers carcéral est un univers très peu connu des gens en général, et pour cause : tout le monde ne fréquente pas ce lieu, beaucoup l'ignorent, la plupart en ont une idée bien souvent fausse. De plus les seules approches qui sont faites, à l'heure actuelle, sont vues à travers des reportages télévisés qui traditionnellement, ne montre que ce qui peut et veut être présenté au public non averti.

Cependant des gens y "vivent". Ils y passent une part importante de leur vie, vide de joie, de plaisir, sans espoir autre que le fait de recouvrer la liberté.

Mais quelle liberté ?.

Cette interrogation n'est pas le propos de cette étude. Toutefois, il ne faut pas oublier que les détenus vivent, qu'ils sont des hommes comme il en existe beaucoup, mais qui se retrouvent dans un endroit clos, un lieu où ils ne veulent pas rester, loin de ceux qu'ils aiment, privés de toutes responsabilités, sinon celle d'avoir enfreint la loi, de délaisser des gens qui auraient sûrement besoin d'eux

Pour pallier cette méconnaissance je vais essayer de présenter l'univers carcéral avec ses différents établissements pénitentiaires. Je précise, avant tout, qu'il existe deux moments pour un détenu, correspondant à deux formes de détention bien distinctes.

1) Avant la condamnation (détention préventive).

2) Après la condamnation (exécution de peine).

### Les établissements pénitentiaires

a) Les maisons d'arrêts.

b) Les établissements affectés à l'exécution des peines.

- Les maisons centrales.

- Maisons centrales de sécurité ordinaire.

- Etablissements et quartiers de sécurité renforcée

- Les centres de détention

.) les centres de détention fermés

.) les centres de détention ouverts

.) les centres de détention réservés aux jeunes

condamnés.



## c) Les établissements spécialisés

- destinés à recevoir des condamnés dont l'affectation est commandée par leur état de santé, leur infirmité, leur âge.
- Les établissements pour les condamnés à la tutelle pénale.
- Centres ou quartiers de semi liberté :  
Les condamnés quittant l'établissement tous les jours ouvrables pour aller travailler à l'extérieur

## d) Les centres de détention régionaux et inter-régionaux

L' univers carcéral

Durant la première période (avant la condamnation) le présumé coupable est en "détention provisoire". Dans une maison d'arrêt il attendra d'être jugé. Cela pourra s'étendre sur plusieurs mois, période durant laquelle le détenu devra s'adapter à l'enfermement.

Une fois le jugement prononcé, dans le cas où il est reconnu coupable, le détenu est envoyé dans lieu de détention pour condamnés.

Il existe trois sortes de condamnés :

1) Ceux à qui il reste moins d'un an à accomplir au moment où le jugement devient définitif. Dans ce cas ils terminent leur peine dans une maison d'arrêt.

2) Ceux à qui il reste plus d'un an, mais moins de trois ans, sont en général dirigés directement après leur condamnation vers l'un des établissements affectés à l'exécution des peines.

3) Ceux à qui plus de trois ans restent à purger peuvent être envoyés au Centre National d'Orientation de Fresnes où ils subiront une série de tests d'orientation d'ordre psychologique, para-psychologique, psychotechnique, également des examens médicaux et psychiatriques. Après cela ils pourront être envoyés dans un des établissements affectés à l'exécution des peines.

Dans le centre de détention de Muret sont incarcérés des individus correspondant aux deuxième et troisième types de détenus.

Je ne me préoccuperais que de ces catégories, étant donné qu'elles renferment des gens qui sont les seuls à être placés dans des conditions permettant où rendant indispensable la pratique du sport. En outre, je précise que l'incarcération dans un centre de sécurité renforcée est radicalement différente de celle que l'on connaît dans un centre de détention

En règle générale, les condamnés se trouvent astreints au travail qui a une fonction sociale : la réinsertion et la réadaptation. Le produit de leur travail subit des retenues précises. Il faut dire qu'ils sont sous-payés compte-tenu du nombre d'heures qu'ils réalisent. De plus, les détenus n'ont aucune possibilité de gérer leur salaire; en effet, une partie de ce salaire (taux fixé par l'administration) sert à payer leur "pension", rembourser les tribunaux et les avocats, l'autre partie leur appartenant ; ils l'utilisent pour l'achat de nourriture, de tabac, qui donne lieu à des trocs.

9 Au contraire des prévenus, les condamnés ont la possibilité de se livrer à un sport ou à des activités culturelles et artistiques. Ils peuvent lire soit des livres de la bibliothèque, soit des livres achetés à l'extérieur, même s'il existe quelques restrictions. Les études sont ouvertes à tous les détenus.

La prison, comme la caserne, l'asile, l'école, est une institution. L'institution pénitentiaire est totalitaire parce que coupée des normes sociales extérieures et fortement réglementée. Son rôle est entre autres de transformer les individus, les effets de l'incarcération tendant généralement à corriger leur personnalité. La prise en charge de l'individu dans tous les domaines de la vie carcérale, le "dressage" physique, l'aptitude au travail, la conduite quotidienne, l'attitude morale sont tous les aspects par lesquels le détenu est soumis à une surveillance et une discipline constantes.

La prison prend en charge un individu dans le temps et dans l'espace pour lui faire suivre un certain cheminement et ne s'interrompt que lorsque la tâche fixée par la société est totalement achevée aux yeux de l'institution.

L'institution, sorte de micro société, semble fonctionner comme une famille de substitution; elle prend en charge toutes les parcelles de vie. Tout doit être fait à heures régulières : les levers et couchers - le travail et les repos - la promenade, le sport et les loisirs - les repas - la visite à l'infirmerie - les parloirs - et même les douches. Le détenu se plie donc au désir institutionnel.

La recherche de la transformation de l'individu est basée sur trois principes.

- L'isolement par rapport au monde extérieur, a tout ce qui a motivé l'infraction. La peine doit être individuelle et individualisante. Deux façons sont utilisées pour isoler l'individu :

- .) isolement absolu laissant le détenu seul avec sa conscience.
- .) isolement nocturne ; travail et repos en commun mais en silence absolu.

- Le travail, facteur d'ordre et de régularité : Il vise à transformer un détenu violent, agité, irréfléchi en un individu qui joue son rôle avec une parfaite régularité. Le détenu peut subvenir à ses propres besoins, il apprend le sens de la propriété, de la prévoyance, de l'épargne, le calcul de l'avenir.

Le travail pénal peut donc avoir trois objectifs différents :

- .) occuper les gens à n'importe quel prix ;
- .) procurer des ressources ;
- .) former des gens et, éventuellement, les préparer à leur sortie.

- La modulation de la peine se fait en fonction de l'évolution du détenu à l'intérieur du système pénitentiaire. L'apprison, lieu d'exécution de la peine, est en même temps lieu d'observation. Surveillance et connaissance de chaque détenu, de sa conduite, de ses dispositions profondes, de sa progressive amélioration. Aussi doit-il être tenu sous un regard permanent (ceci n'allant d'ailleurs pas sans le gêner). Toutes les observations faites sur lui doivent être enregistrées.

Si l'établissement pénitentiaire exige beaucoup du détenu, celui-ci n'est cependant pas sans droit. En effet, les détenus, comme tous les autres hommes, ont un corps et un esprit qui fonctionnent et doivent être sauvegardés, immunisés contre les accidents, les maladies, la dégénérescence physique,.... . C'est une des raisons pour lesquelles un code de procédure pénale est en vigueur. Il existe un règlement auquel est lié le détenu et les personnels qui s'en occupent. Parmi les différents paragraphes contribuant à en réglementer l'organisation, un relate les devoirs de chaque établissements pénitentiaire pour ce qui concerne les exercices physiques de ces gens "peu ordinaires".

En effet l'article D 360 précise que :

"Le règlement intérieur de chaque établissement pénitentiaire doit réserver une partie de l'emploi du temps des détenus à la pratique d'exercices physiques, en particulier lorsque ces détenus ne sont pas habituellement occupés à des travaux à l'extérieur".

## VIVRE EN PRISON ? « ÊTRE HORS LA VIE APRÈS AVOIR ÉTÉ HORS LA LOI » Paroles d'un détenu.

*La prison, c'est arriver à... pour y être un matricule dans une usine où gisent 2.500 hommes, c'est arriver face à ces longs couloirs, coupés par des grilles, où le regard ne touche pas le bout.*

*La prison, c'est avoir à supporter la mythomanie des autres, c'est avoir à revivre leurs hauts faits, c'est avoir à écouter, raconter les phantasmes, les inventions, les délires des autres, c'est devoir consoler un pauvre con qui vient de prendre des années pour rien - ou si peu - c'est avoir à cotôyer les violeurs de petites filles, de petits garçons, de vieilles dames, les curés et les flics marrons, les notaires hautains, les docteurs honteux, les vieux voyous devenus « moutons » ou « pédés », les hypocrites prêts à saisir vos paroles pour les écrire au procureur, au juge, aux flics, à la direction.*

*La prison, c'est lutter à toute force contre sa solitude, contre ses propres pensées, contre le système, contre les autres, contre les matons, car si la lutte cesse, c'est fini, ils ont tous gagné, et font ensuite ce que bon leur semble sans rencontrer de résistance.*

*La prison, c'est bouffer du pain sec si le mandat n'est pas arrivé, s'il n'y a pas de boulot, si la gamelle est dégueulasse.*

*La prison, c'est correspondre avec des gens libres et ne pas arriver à se faire entendre, à leur faire saisir l'essentiel. La prison, c'est avoir peur des mots d'amour écrits, car ils peuvent blesser et créer des phantasmes, des illusions trop douces pour vivre entre 4 murs. C'est manier avec beaucoup de précaution les mots amour et amitié et ne pas savoir, avoir oublié leur portée et ignorer comment ils peuvent être ressentis dehors, dans la vraie vie.*

*La prison, c'est supporter d'entendre dire à la radio, par des hommes dits informés, à des millions de gens, que les libérations conditionnelles arrivent automatiquement à mi-peine, que les grâces tombent avec régularité, qu'il faut donner 20 ans de prison à X pour qu'il en fasse au moins 10, c'est devoir entendre dire que les juges sont trop doux, et les détenus pourris, qu'il faut couper des têtes, qu'il y a trop de prisons 4 étoiles.*

*La prison, c'est accepter de recevoir beaucoup et ne pouvoir donner.*

*La prison, c'est les années qui passent et effacent les souvenirs, estompent les visages, les sites, c'est les longues heures sans sommeil, sans avenir, sans fin.*

*La prison, c'est guetter la nomination d'un nouveau ministre de la justice, c'est attendre le résultat des élections porteuses d'espoirs insensés et démesurés.*

*La prison, c'est vouloir croire à la sincérité d'un Président de la République qui a l'air libéral, c'est écrire au secrétariat d'état à la condition pénitentiaire et s'apercevoir que c'est un leurre destiné à la population française, pas à la population pénale.*

*La prison, c'est attendre le 14 Juillet, date des grâces présidentielles qui ne viennent plus.*

## HORS LA VIE – HORS LA LOI

La prison, c'est la masturbation en lisant des livres sortis de sex-shops, en regardant des photos dégueulasses et parfois très belles.

La prison, c'est aussi voir fleurir l'homosexualité encouragée par la direction pénitentiaire, qui estime qu'il vaut mieux agrandir le trou du voisin qu'en creuser un dans le mur de la cellule.

La prison, c'est accepter de voir lire son courrier amoureux, amical, par un inconnu qui peut décider de ne pas faire partir la lettre trop vraie.

La prison, c'est subir sans cesse les provocations des autres, des matons, c'est subir la violation des articles de loi favorables aux détenus.

La prison, c'est ne plus pouvoir croire à des mots, ne plus croire aux gens, ne plus se laisser prendre aux promesses lénifiantes, se méfier de soi-même et pourtant espérer sans cesse pouvoir croire à nouveau.

La prison, c'est hurler sa rage, c'est gueuler son impuissance face à des murs, c'est savoir qu'on ne peut dire la vérité car elle semblerait mensonge...

La prison, c'est avoir à écrire à tout propos, hors de propos, avoir à dire pour tout, pour rien, pour l'absurdité pure : Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de : retirer 5 bougies de la fouille, de recevoir un mandat de X francs pour acheter ça, de recevoir un colis de livres, de linge, c'est solliciter la bienveillance de gens dont la fonction, le rôle c'est d'être malveillants. C'est demander 1 mn de parler, un parler libre, l'autorisation d'écrire à telle ou telle personne, solliciter, demander, c'est écrire, c'est ça.

La prison, c'est laisser crever un type qui se laisse mourir de faim, qui se vide de son sang, qui aurait besoin d'un électro-cardiogramme, qui meurt étouffé par la fumée de l'incendie dans la nuit, dans l'univers des 4 murs. La prison, c'est voir mourir ses amis « d'avant », tués par d'autres hommes ou par les flics, c'est les voir disparaître, s'estomper, vous laisser tomber sans payer l'avocat...

La prison, c'est voir sa femme demander le divorce grâce à une procédure accélérée qui lui permet de donner tous les torts au tûlard et lui ôte le droit de voir ses enfants, c'est voir sa femme se faire la valise avec un pote, avec un autre.

La prison, c'est penser pendant des années aux choses de la vie, du passé, aux amours mortes ou agonisantes. C'est passer des nuits blanches à se demander si ELLE est dans son lit, si elle pense à toi, si elle est fidèle, si, si, si...

La prison, c'est se masturber grâce d'abord aux vivants souvenirs sans cesse présents dans la tête, c'est se masturber en se rappelant telle ou telle fille, tel jour, telle nuit. C'est adorer un fantôme des nuits et des nuits et des mois et des ans.

La prison, c'est le suicide d'un père de famille à qui l'on refuse d'envoyer un mandat à ses enfants, un homme qui aurait été libéré 3 mois plus tard.

La prison, c'est sortir obligatoirement sa ceinture le soir, et avoir la possibilité d'avoir quelques décimètres de fil nylon pour fabriquer des filets dans la cellule.

## HORS LA VIE – HORS LA LOI

*La prison, c'est l'attente permanente, c'est attendre les instructions des juges, c'est attendre la date de la chambre de mise en accusation, c'est attendre la date du procès, c'est attendre le verdict, c'est attendre l'avocat tous les jours. C'est attendre le courrier, attendre les grâces, attendre l'autorisation de... attendre l'ouverture, la soupe, la promenade, attendre le parloir, attendre, attendre, attendre la date de... la réponse de la commission au sujet de la conditionnelle, attendre la réponse de Paris, attendre la sortie.*

*La prison, c'est avoir l'autorisation de posséder une montre Piaget, une Rollex, une Cartier, et c'est se faire saisir une pièce de 5 F. trouée et portant un anneau qui sert de pendentif.*

*La prison, c'est l'anti-vie.*

*La prison, c'est l'imbrication de l'univers de Courteline chez Kafka en permanence.*

*La prison, c'est la coupure totale avec les gens du dehors, même avec les plus proches de soi. C'est plus qu'un mur, des barreaux, c'est une montagne d'incompréhension entre 2 mondes, l'un vivant, l'autre hors la vie.*

*La prison, c'est il y a 10 ans, 4 paquets de cigarettes 3 fois par mois et c'est maintenant la possibilité de s'acheter des Monte-Cristo à 400 francs la boîte.*

*La prison, c'est des murs gris, tristes, surmontés de miradors, où veillent des hommes armés qui peuvent vous tuer si vous avez des envies de liberté. La prison, c'est une atmosphère de délation en permanence, c'est la favorisation des « bons détenus » au détriment de ceux qui ne veulent pas faire des risettes, pas devenir des « serpillères » ou des « balances ».*

*La prison, c'est fermer sa gueule si le directeur fait de l'esprit sur votre compte, s'il a des réflexions indignes d'un responsable, des mots dénués d'intelligence, des promesses non tenues.*

*La prison, c'est être faible si l'on aime, car l'amour rend vulnérable et fragile, car indéfendable « in-vivo ».*

*La prison, c'est fait de rêves de vengeance, de haine, qui enflent au fil des jours, de rêves de revanche sur le sort, sur le fric, sur les femmes ou les amis infidèles.*

*La prison, favorise la re-création d'un passé peu glorieux en un passé fastueux et imaginaire.*

*La prison, transforme le satyre surnois en un redoutable, redouté chef de gang, braqueur de banques; elle transforme le voleur de clés des boîtes aux lettres des H.L.M. en gentleman-cambrioleur des villas de super-Cannes; le misérable arracheur de sacs à main en perceur de coffres pleins de dollars; l'agresseur de chauffeurs de taxi en proxénètes aux filles multiples et possesseur de villas, appartements et voiture américaine; elle transforme le cocu en don-juan bourreau des cœurs; elle métamorphose les cloportes en lions superbes et généreux...*

*La prison favorise et encourage la délation à un niveau perfectionné et digne du plus noir Zola, car la mythomanie joue aussi pour prêter des intentions et permettre d'étoffer une vague dénonciation sans fondements.*

*La prison, c'est ne plus savoir comment est faite une femme, comment elle rit, comment elle réagit, comment elle fait l'amour, comment c'est ? La prison, c'est ne plus voir de femmes en chair et en os, ne plus les toucher, les sentir, les aimer.*

*La prison, c'est savoir recoudre un bouton et laver son linge, faire la vaisselle, le lit, le mort-vivant.*

## HORS LA VIE – HORS LA LOI

*La prison, c'est bien pour quelques mois, mais après 10 ans, quelle signification ?*

*La prison, c'est bien, car en parlant des prisons on peut masquer 1.000 choses 10.000 fois plus hautes... le chômage exagéré, le dernier scandale où sont impliqués X et Y et B, la dernière bavure des héros de l'anti-gang, la libération anticipée de l'ami des puissants et des riches, l'humiliation faite au drapeau dans une néo-république noire ou verte..., etc.*

*La prison, c'est avoir parfois envie de tuer.*

*La prison, c'est avoir parfois envie de se tuer, de mourir, de crever, de cesser d'être, de se dissoudre, de ne plus penser.*

*La prison, c'est voir se faner l'amour, naître des amitiés éphémères, créer de l'amitié avec des inconnus et avoir peur d'avoir créé de l'amour, de l'affection, de la tendresse.*

*La prison, c'est constater que les juges, les gens, préfèrent être violés que volés.*

*La prison, c'est la transformation d'un homme en balle de ping-pong avec laquelle jouent les sous-directeurs, les directeurs régionaux, le directeur général, le ministre ou le président du bureau des grâces.*

*La prison, c'est voir sortir des hommes ayant accompli 11 ans sur 12, 13 ans sur 15, 15 sur 20, 8 sur 10, 9 sur 10, 5 sur 5.*

*La prison, c'est : subir, attendre, espérer, pleurer, crier, gueuler, souffrir, attendre, désespérer, rire, se moquer, s'indigner, taper, être frappé, être humilié, s'énervé, attendre, avoir peur, hurler, être sur le qui-vive, attendre, écrire, lire, recevoir du courrier, gamberger, rêver, dormir, se masturber, se mutiler, s'insurger, attendre, attendre, attendre, attendre la sortie, supporter l'insupportable. Espérer que... et que... et... C'est crever doucement – sans bruit – sans fracas, c'est être hors la vie après avoir été hors la loi.*

*La prison, c'est un monde irréel où vivent des hommes devenus irréels aux yeux des vivants, des hommes sans consistance, des zombies.*

*La prison, c'est un endroit où l'on vous tient avec un espoir sans cesse tué et sans cesse ressuscité, où les responsables gagnent sans cesse du temps avec des promesses en attendant qu'un autre sujet accapare l'attention de la docile population pénale.*

*La prison, de par son horizon restreint (outre qu'elle crée la myopie et oblige au port des lunettes) elle est ainsi faite que sans arrêt on fixe l'attention du détenu sur un infime point de détail qui mobilise sa force vive, sa marge, sa férocité naturelle, sa faculté d'énervement sur un arbuste qui permet de cacher la forêt.*

*La prison vous oblige à lutter pour obtenir un rien, un droit même et la force ainsi gaspillée ne peut s'unir utilement et faire bloc contre le système extrêmement bien rôdé, ce « modus operandi », poli par des dizaines d'années de pratique du prisonnier.*

*La prison, c'est l'in-communication. La non-communication avec les autres, avec les matons, qui ont peur eux aussi de leurs collègues, avec la direction qui ne veut, ne peut croire à la sincérité, avec les vivants du monde de dehors qui ne peuvent savoir ce qu'est cet univers insaisissable et secret.*

Un détenu



## 2 - POURQUOI DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES PRISON

La question que l'on peut se poser est la suivante : l'institution carcérale a-t-elle besoin de l'institution sportive pour assurer ses deux fonctions : de garde, de réinsertion sociale ?

Avant de répondre, il convient toutefois de préciser que l'insertion du sport dans les prisons est relativement récente. En effet, le 2 juillet 1958, l'administration pénitentiaire et la direction générale des sports collaborent pour la première fois à l'élaboration des "instructions générales sur la pratique de l'éducation physique et du sport dans les établissements pénitentiaires

Elles présentent différents chapitres qui sont consacrés aux installations et aux matériels, aux personnels d'encadrement, à l'organisation des séances, aux relations avec la jeunesse et les sports.

Dans les années qui suivent, des journées d'études sont organisées au centre d'étude pénitentiaire et il est décidé qu'un professeur d'E.P.S. sera placé auprès de l'administration pénitentiaire afin de lui apporter le concours technique dont elle a besoin.

Rapidement un code de procédure pénale (modifié en 1972) est mis en place afin de réglementer la pratique des exercices physiques.

Certains articles concernent la pratique des activités physiques, et sportives :

### L'article D 361 :

"Tout détenu doit effectuer chaque jour une promenade à l'air libre, sur cour ou préau, sauf s'il en a été dispensé sur avis du médecin. La durée de la promenade est d'au moins une heure".

### Article D 362

"Des séances d'E.P.S. ont lieu dans tous les établissements pénitentiaires où il est possible d'en organiser. Le temps réservé à l'une et à l'autre de ces activités peut s'imputer sur la durée de la promenade. La pratique de l'E.P.S. s'effectue sous le contrôle du médecin de l'établissement et en liaison avec les services compétents du ministère de l'éducation nationale".

### Article D 363

"Tout détenu peut être admis sur sa demande à pratiquer l'E.P.S. les détenus, punis de cellule, sont exclus des séances. Le chef de l'établissement peut en écarter tout autre détenu pour des raisons d'ordre et de sécurité".

### Article D 449

autorise la constitution d'association sous la loi de 1901.

"Des associations fonctionnant sous le régime de la loi du 1 juillet 1901 peuvent être constituées auprès des établissements pénitentiaires en vue de soutenir et de développer l'action éducative au profit des détenus".

Ainsi, les activités physiques et sportives se déroulent dans une institution dont les deux objectifs essentiels cités plus haut se traduisent par textes. Cependant il semble intéressant de connaître les missions suivies par l'instruction sportive. A l'intérieur du système carcéral deux aspects bien distincts sont mis en évidence : - "le sport occupation"  
- "le sport éducatif".

1 - Le "sport occupation" : auquel on attribue deux fonctions :

a) Fonction hygiénique

b) Fonction de loisir.

a) Fonction hygiénique : Le sport apparaît comme une nécessité vitale ; par une dépense musculaire salutaire, le détenu peut acquérir un meilleur équilibre, que ce soit physique ou mental. Il lui permet de conserver son intégrité corporelle, de lutter contre la dégradation de sa santé, qui doit se "gagner" en permanence. Le corps de l'homme a besoin de bouger, d'être actif : en effet, l'inactivité entraîne une mauvaise circulation du sang lequel distribue, aux cellules, l'oxygène dont elles ont besoin, mais qui ne peut être stocké dans le corps. Aussi le système doit fonctionner continuellement et sans accroc.

Le milieu carcéral engendre des conditions d'environnement très difficiles pour la santé du détenu. En effet, celui-ci, biologiquement équipé pour agir, a très peu

d'occasions de fournir un travail musculaire soutenu. Or, les grandes fonctions de notre organisme (fonctions respiratoire, circulatoire, système cardio-vasculaire) ont besoin d'activités répétées, d'efforts pour entretenir leur bonne "marche".

La sédentarité n'a pas des répercussions qu'au niveau du corps physique, elle retentit également sur la vie psychologique, sur le comportement, sur la vie sociale. Aussi la finalité hygiénique du sport touche la motricité du détenu en maintenant sa "forme", elle atteint celui-ci également sur le plan psychique en étant un dérivatif à l'anxiété, à la tension nerveuse.

Le sport apparait comme une compensation à une situation anormale, c'est en quelque sorte un réducteur de tension. A la limite, il est utilisé comme substitution aux tranquillisants.

b) Fonction de loisir : Dans la détention, plusieurs temps forts se succèdent : sommeil, repas, travail, temps libre. Au cours de ce dernier, le détenu peut s'adonner à des activités. Des animations culturelles (peintures, maquettes, musique,...) sont à sa disposition, ainsi que des pratiques sportives.

Elles vont lui permettre de se défouler, d'oublier quelques instants, les murs gris qui l'entourent. Il a la possibilité de s'engager totalement dans une activité qu'il a choisie, et enfin donner une signification à ce qu'il fait.

Elles ont fonctions "d'évasion", de récréation pendant l'insoutenable enfermement dont il est l'objet. Elles lui procurent une satisfaction immédiate.

La vision du sport en tant que loisir est toutefois secondaire, tout d'abord parce qu'il est plus important de considérer la pratique du sport comme un moyen de préserver à la fois la santé et la sécurité, ensuite parce que cette vision nuit à la pratique du sport en prison, et enfin parce que seule une minorité de détenus, fondamentalement sportifs, la considèrent comme un loisir. Nombreux sont ceux qui s'y adonnent pour ses seules vertus équilibrantes.

Pourtant, il est vrai que les partisans d'une répression sévère redoutent les conséquences d'un confort relatif. La peine leur paraîtra s'éteindre. Certains détenus pourraient désormais regretter en liberté leur résidence pénitentiaire. Mais c'est trop vite faire abstraction de la liberté perdue. Le sport est plus un besoin, une nécessité, qu'un luxe. À proprement parler, comme le soulignent ces déclarations :

"Je fais du sport... mais ici c'est surtout un besoin... Je préfère les sports collectifs, mais parfois je ne les supporte plus alors, pour ne pas rester inactif, je fais du sport individuel".

"... Je serai bientôt libéré et je peux dire que si au bout de douze ou treize ans de prison je ne sors pas comme un mouton ou une loque, c'est en grande partie grâce au sport". (Monsieur TRIBOULET Daniel, détenu au centre de Muret).

On peut aussi distinguer les deux moyens essentiels de préserver la sécurité dans les établissements pénitentiaires. Le premier amenant une sécurité "passive", subie, certainement néfaste pour l'équilibre du prisonnier (les murs, la discipline, les gardiens,...), le second créant une sécurité "active", librement choisie ou acceptée, vivifiante et qui se prolonge jusqu'après la libération des détenus. En effet, n'est-il pas important, pour les gens de l'extérieur, de savoir que les futurs libérés ne seront pas des révoltés aigris, à demi-fou, ne rêvant que de vengeance et de violence, mais des êtres en pleine possession de leur raison et de leurs moyens physiques : en un mot des hommes comme les autres?

## 2- Le "sport éducatif" :

Si les activités physiques et sportives participent de façon non négligeable à la sécurité (occupation des détenus, détente,...), elles se situent surtout dans une perspective d'éducation et de réinsertion sociale.

La pratique sportive a une influence sur le comportement (des enquêtes ayant clairement démontré que les sportifs sont moins délinquants que les non sportifs), sur l'attitude.

L'activité sportive peut remplir une fonction de socialisation en permettant d'intérioriser les attitudes des autres . Ainsi pour pratiquer, d'une manière convenable, un sport collectif, nous sommes obligés de comprendre autrui, de savoir quelle réponse provoquera telle attitude ou tel comportement de notre part. Les réponses possibles sont constituées par ces deux éléments que je dois prévoir pour organiser mon action. C'est une des raisons pour lesquelles les sports collectifs sont prisés dans l'institution pénitentiaire (le football, le volleyball, le hand-ball, le basket-ball faisant parties du programme des A.P.S. pratiquées), même si l'organisation, relativement simple à élaborer, et l'impact que peuvent avoir ces sports sur les détenus, sont des raisons à ne pas négliger.

Il faut préciser que la population carcérale est peu sportive car certains détenus découvrent le sport en prison, d'autres sont mis en présence d'activités nouvelles il en est même qui ne pratiquent toujours pas.

Pourtant eux plus que d'autres ont besoin de dépenser l'agressivité accumulée durant les heures d'enfermement. Les effets du sport sur le plan de la psychomotricité sont indéniables ; or une importante proportion de détenus montre des déficiences motrices, tout en étant normalement constitués. La pratique des activités physiques et sportives peut alors leur permettre de découvrir leur corps, d'en prendre conscience, d'acquérir de l'assurance. Elles permettent l'apprentissage des relations, ceci à travers les communications de partenaire à partenaire, des affrontements engagés contre des adversaires.

Nous savons que le détenu est dépourvu de toute responsabilité, privé de la moindre initiative ; cependant le sport autorise à prendre des responsabilités : l'élaboration de liste des participants à un tournoi; la constitution des équipes, l'arbitrage, le rangement du matériel sont autant d'éléments qui lui rappellent qu'il est toujours capable de mener à bien des tâches pour lesquelles il n'est pas spécialement préparé.

Toutes les relations, que l'on peut entreprendre avec un partenaire ou même un adversaire, participent à la formation de l'intelligence puisque l'individu doit analyser la situation pour être en mesure d'y répondre. Aussi, peu à peu, le détenu peut découvrir des sensations inconnues jusqu'alors, en rechercher de nouvelles, prendre conscience de celles qui lui sont agréables ou au contraire ennuyeuses et, de ce fait, développer sa faculté d'adaptation.

Le plaisir, qu'il est en mesure d'éprouver, peut lui donner une autre image des rapports qui le lie à d'autres détenus, lui permet d'apprendre à gagner dans les règles, à accepter l'échec, à respecter autrui qui recherche peut-être les mêmes sensations.

Le sport en tant que formateur de caractère, le couvrant de plus de tolérance, est un élément très important quant à sa réinsertion sociale. Mais n'oublions pas que la prison n'est pas seulement l'institution sportive et que, l'heure de promenade terminée, l'angoisse et le découragement, s'ils avaient pu s'atténuer, reprennent leur travail d'usure et de sabotage, de destruction d'un corps et d'un esprit qui éprouveront d'énormes difficultés à refaire surface au grand jour.

Outre tous les effets relatifs au comportement de l'individu, à son caractère, ... le sport éducatif a d'autres fonctions :

- Suivre une formation sportive pour l'entrée dans un club (: l'association sportive, représentante de la prison) et surtout préparer à la sortie en facilitant la reprise de contact avec des gens, cela par le biais d'un club.

- Donner l'enseignement sportif pour le passage des examens, ceci étant autorisé par l'article D 445 du code de procédure pénale qui précise que : "les détenus qui reçoivent un enseignement primaire sont admis à subir les épreuves des examens qui le sanctionnent lorsque l'instituteur estime leur préparation suffisante. Les examens donnent lieu à la délivrance de certificats, brevets, ou diplômes qui ne font pas apparaître l'état de détention des intéressés".

La pratique sportive a donc une influence sur le comportement car elle consiste moins à acquérir des connaissances et des techniques pour leur efficacité physique particulière qu'à développer des attitudes et des aptitudes polyvalentes pour permettre à la personne de se réaliser authentiquement. Il s'agit essentiellement "d'apprendre à être". Mais le sport n'est pas bon en lui-même, tout va dépendre de la façon dont il va être enseigné. L'enseignant peut être une personne détachée du Ministère de l'éducation Nationale, une personne vacataire, un éducateur ou surveillant pénitentiaire qui ont suivi un stage de formation de moniteurs de sport de l'Administration Pénitentiaire. Ces derniers fournissent la majorité de l'encadrement, c'est la raison pour laquelle je présente leur stage de formation.

Le stage de formation de moniteurs de sport de l'administration pénitentiaire dure quatorze semaines et s'adresse à des surveillants volontaires de cette même administration pour assurer les fonctions de moniteurs de sport auprès des détenus. Ils sont sélectionnés sur la base d'épreuves physiques (athlétisme : lancers, sauts, courses, gymnastique au sol - sports collectifs : basket-ball, football, hand-ball, volley-ball), d'un entretien avec un jury.

L'objectif général du stage sera, en tenant compte du niveau de départ des stagiaires (le niveau scolaire des candidats étant la plupart du temps celui du C.E.P.) de leur apporter tant sur le plan pratique que sur le plan théorique, les éléments indispensables leur permettant d'organiser et d'animer valablement les séances de sport avec les détenus jeunes (18 à 21 ans) ou adultes.

A cet égard il apparaît souhaitable de tenir compte des aspects particuliers du sport en prison afin d'adapter au mieux la formation et de ne pas la surcharger inutilement.

La formation visera à une amélioration du niveau et à une meilleure connaissance pratique et théorique dans les disciplines vues précédemment.

Une importance particulière est donnée aux sports collectif (à l'exclusion du rugby non pratiqué actuellement en prison) en raison de l'intérêt qu'y portent les détenus et de leur développement dans les établissements pénitentiaires.

Quant à l'haltérophilie et la musculation, elles ont été introduites en raison de l'intérêt qu'y portent les détenus et également du fait que les conditions matérielles ne permettent pas ~~du~~ peu d'autres activités dans certains établissements. De plus la musculation prend de plus en plus d'importance dans tout entraînement sportif moderne.

L'athlétisme et la gymnastique, outre leur intérêt dans l'entraînement et la maîtrise corporelle des stagiaires, seront étudiés dans la perspective des examens scolaires auxquels les moniteurs devront préparer les détenus.

Le programme comporte une partie anatomique succincte, l'étude portant sur des généralités, sans entrer dans le détail de l'anatomie descriptive de l'ensemble des trois systèmes. Toutefois, dans le but de prévenir d'éventuels accidents dus à une méconnaissance de sa structure et de son fonctionnement une étude plus détaillée de la colonne vertébrale sera entreprise.

Une partie physiologique portera sur l'étude de la cellule et des tissus vivants, des grandes fonctions du système nerveux, notamment de son rôle dans la motricité de la physiologie appliquée (endurance, résistance, application à l'entraînement - travail musculaire sans application à la musculation - ...).

La formation visera également à faire acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant de mieux comprendre et maîtriser la situation pédagogique. Pour cela des séances de pédagogie pratique seront mises en place, ainsi qu'une étude sur les méthodes et moyens pédagogiques et sur les éléments de psychologie. Enfin l'organisation du sport et sa réglementation feront l'objets de quelques cours.



QUESTIONNAIRE

- 1 - Pratiquez-vous un sport ? - Lequel ?
- 2 - Est-ce un plaisir ? - Un besoin ?
- 3 - Préférez-vous un sport individuel - collectif - de compétition ?
- 4 - L'équipement sportif est-il suffisant ? - Sinon que manque-t-il ?
- 5 - Le nombre de moniteurs de sport est-il suffisant ?
- 6 - Avez-vous la possibilité de pratiquer n'importe quel sport ? - Sinon lesquels vous sont interdits ? - Pourquoi ?
- 7 - Quels sont a votre avis les avantages de la pratique d'un sport ? :
  - préservation d'un bon état de santé
  - entretien de la condition physique
  - entretien de moral - dérivatif psychologique
- 8 - Pratiquez-vous couramment un sport avant d'être détenu ?  
Le pratiquez-vous toujours ?  
En pratiquez-vous d'autres ?
- 9 - Pour vous le sport est-il ? :
  - très important (utile et indispensable)
  - intéressant, sans plus
  - ennuyeux et inutile
  - pouvez-vous en quelques mots justifier votre réponse
- 10 - Aimeriez-vous être initié à un sport ? l'apprendre ?  
ou au contraire préférez-vous jouer des matches ? .

Monsieur TRIBOULET Daniel

- 1 - " Oui, je fais du sport : hand-ball - volley - basket et sport individuel."
- 2 - "C'est un plaisir, mais ici c'est surtout un besoin."
- 3 - "Je préfère les sports collectifs, mais parfois je ne les supporte plus, alors pour ne pas rester inactif, je fais du sport individuel. J'aime aussi bien le sport de loisir que de compétition".
- 4 - "Je pense que l'équipement est incomplet, il manque un élément très important : une salle - pour le reste, c'est plus que correct".
- 5 - "Pour le travail qu'ils font, oui je pense qu'ils sont en nombre insuffisant car j'estime que pour remplir la paperasse et pour lire l'équipe" ou autres, trois moniteurs c'est assez. Les moniteurs actuels sont en place depuis trop longtemps, ils ne sont plus motivés, c'est regrettable. Par contre s'ils étaient qualifiés ou compétents, s'ils étaient motivés, alors je pense qu'il y aurait assez de travail pour plus de moniteurs."
- 6 - "Non - Les sports "violents" tels que le rugby, les sports de combat,... - sont interdits."
- 7 - "Il y a beaucoup d'avantages à pratiquer un sport, tous les exemples que vous citez en sont, mais vous avez oublié un point important : le défoulement - Le sport permet de canaliser et d'évacuer le trop-plein d'agressivité que nous accumulons en vivant dans ce milieu. De plus, il ne faut pas oublier que la politique pénitentiaire, c'est d'abaisser, d'abêtir le détenu et justement, le sport agit comme contre-poison à ce système, et nous aide à ne pas subir ce conditionnement. En faisant du sport, on essaie toujours de faire mieux, d'être le plus fort ou le meilleur, le sport nous forge un tempérament de "gagneur", de "battant". Dans le sp

sport on ne s'abaisse pas, on ne subit pas. Je serai bientôt libéré et je peux dire que si au bout de douze ou treize ans de prison, je ne sors pas comme un mouton ou comme une loque, c'est en grande partie grâce au sport."

- 8 - "Oui, le hand-ball et à l'inter-saison l'athlétisme. Je pratique toujours le hand, mais aussi le basket, le volley et le sport individuel."
- 9 - "Le sport est très important. J'ai déjà justifié ma réponse à la question n° 7".
- 10- "Oui j'aimerais être initié à un ou plusieurs sports et je pense que, quel que soit le sport choisi, une période d'initiation est indispensable. Cette période terminée, il faut mettre en pratique en jouant des matches, tout en continuant l'entraînement pour se perfectionner!"

Monsieur CAUX Patrick

- 1 - "Plusieurs sports, en particulier le basket, le hand-ball l'athlétisme, (saut en longueur, saut en hauteur,...)"
- 2 - "Les deux : un plaisir et un besoin".
- 3 - "Si j'avais pu, j'aurai certainement essayé de faire un peu de compétition, que ce soit en individuel, ou en collectif. Le sport de loisir : peut être un assagissement du corps ?!."
- 4 - "L'équipement sportif est bien sûr suffisant. Ce qu'il manque ? : des sportifs. Essayer sur un terrain de ne pas être détenu avant d'être sportif - Difficile pour beaucoup".
- 5 - "Oui".
- 6 - "Nous n'avons pas la possibilité de pratiquer n'importe quel sport. D'une part l'apport qu'il faudrait faire au niveau du matériel et d'autre part, en haut lieu, on doit certainement penser que Muret centre sportif est merveilleux. Dans une certaine mesure ce n'est quand même pas mal du tout. Rares sont les prisons où vous pouvez pratiquer la boxe, le karaté,... attention : AGRESSIVITE".
- 7 - "Les réponses sont toutes dans votre question".
- 8 - "Non".
- 9 - "Le sport est bien sûr pour moi très important. Entretien de la condition physique, dérivatif psychologique après les études ou le travail. C'est un peu l'exutoire de de toutes les crasses morales et physiques accumulées tout au long de la journée".
- 10 - "Oui! pouvoir apprendre ou être initié à un nouveau sport, c'est se remettre en question physiquement".

Monsieur GIOCANTI Marcel - B 225

- 1 - "Assidûment le hand-ball".
- 2 - "Les deux notions restent intimement mêlées - Le plaisir de jouer entraînant un besoin nouveau d'un 'jouir' sportif".
- 3 - "La préférence se fait selon les moments d'activité. Fondamentalement sportif, il me faut voir l'individuel, le collectif, le loisir et la compétition. Ce sont des stades différents d'un même jeu, indissociales par l'essence même du sport".
- 4 - "Il manque une piste de course à pied - Dans l'ensemble c'est correct".
- 5 - "Mauvaise question ; la réponse est nécessairement 'politique'. Récusée en ces termes ou à développer autrement"
- 6 - "Tous les sports ne sont pas possibles - Notamment le tennis, le saut à la perche. Equipement inexistant en la matière".
- 7 - "La santé en général dépend de la condition physique qui autorise elle même plus facilement le maintien d'un bon moral. Psychologiquement c'est une exutoire".
- 8 - "Le football et la natation. J'ai cessé le football. Impossible pour moi en de telles conditions. Le groupe étant dénué de tout esprit d'équipe le hand-ball (quest.
- 9 - "Il est indispensable donc nécessairement utile et important - justification : le sport est fondamentalement une réponse de l'être-là au monde ambiant qui supporte son existence. D'où le sport comme projection de l'intériorité. L'ouverture ménagée par l'entremise du sport sur le monde et les sujets sociaux me semble irremplaçables. La vie émotive, plus intense, reste un facteur de maturation irremplaçable. Par le sport, des joies et des

peines se succèdent ; l'expérience des situations se fortifie. La sensation forte d'avoir perdu un match restera inéffable - souffrance morale importante.

Je conclurai en disant que pour connaître les 'choses' il faut en pâtir, leçon de Nietzsche qu'ici je rappelle. Le sport comme épreuve ; le jeu est justement de transcender cette situation. Sartre dirait que c'est là sa définition de la liberté"...

10 -Tous les sports plaisants ne sont connus, ou à peu près. Je préfère donc les rencontres".

Monsieur ODIN Alain C 109

- 1 - "Oui le football".
- 2 - "C'est tout d'abord du plaisir et aussi un besoin".
- 3 - "Je préfère un sport collectif, tout en participant à une compétition".
- 4 - "L'équipement sportif est à mon avis suffisant à l'exception de raquettes de tennis car, au bâtiment E, nous avons un court qui malheureusement nous sert à rien".
- 5 - "Oui".
- 6 - "Nous pouvons pratiquer beaucoup de sports, pas tous évidemment à cause du lieu où nous nous trouvons. J'ignore les raisons de l'interdiction, en particulier pour le tennis".
- 7 - "Personnellement, j'en vois deux : entretien de la condition physique - entretien du moral".
- 8 - "J'ai toujours pratiqué le football ; j'ai aussi pratiqué la lutte, mais je préfère le football et je compte bien le pratiquer de nouveau dès ma libération. Je pratique également le basket-ball, le hand-ball et le volley-ball".
- 9 - "Très important. J'ai toujours fait du sport car j'ai un tempérament sportif et, en étant détenu, j'en ai encore plus besoin car tout d'abord j'entretien ma condition physique puis je me défoule nerveusement et enfin c'est l'un des seuls plaisirs que je puisse m'offrir en étant en prison".

10 - "J'aimerais être beaucoup initié au tennis car c'est un sport qui me plaît et que je pratiquais quand j'étais dehors à un petit niveau bien sûr. J'aimerais faire des progrès car je trouve ce sport très bon à tous les niveaux. Ce n'est pas pour cela que j'oublie le football car j'aime aussi jouer des matches, l'un et l'autre peuvent très bien s'accorder à condition de doser son effort.

Je voudrais vous dire pour finir qu'à mon avis il est indispensable de faire du sport quel qu'il soit et à n'importe quel âge, à condition de le faire sérieusement".



Monsieur BAHERLE

- 1 - "Football".
- 2 - "Les deux".
- 3 - "Sport collectif - sport de compétition".
- 4 - "Plus d'heures de sports".
- 5 - "Non".
- 6 - "Le tennis ne peut être pratiqué - absence de court".
- 7 - "Entretien de la condition physique".
- 8 - "Oui, le football - Je pratique aussi le volley-ball".
- 9.- "Très important (utile et indispensable). Dépassement de soi - préparation du corps à une lutte morale.  
Indispensable pour connaître ses réactions, ses limites".
- 10 - "Oui, le rugby".

### 3 - LES PROBLÈMES DES DÉTENU

L'homme jouissant de son entière liberté doit faire face à de multiples problèmes. L'un d'eux consiste d'ailleurs à préserver cette liberté, ou à se demander s'il est possible de la posséder jamais, et dans la négative, de faire face à cette impossibilité.

Le détenu a encore plus de difficultés à surmonter. L'enjeu n'est plus seulement son bonheur, mais son intégrité physique et mentale. Il s'agit pour lui de sauvegarder le capital, santé qui était le sien à la veille de son incarcération. Aux problèmes que rencontre habituellement tout homme dans notre société, viennent en effet s'ajouter des problèmes spécifiques aux détenus.

Afin de mettre ces problèmes caractéristiques en évidence, il convient tout d'abord d'insister sur les différences majeures qui séparent l'homme libre du détenu.

a) L'homme libre : Il ne s'agit pas ici de faire une étude complète de l'être humain, mais de faire ressortir ce qui en lui, court le risque d'être altéré par une quelconque détention.

L'être humain naturel est avant tout, "libre", au sens courant du terme (: il est hors de question d'entrer ici dans d'inutiles considérations philosophiques). Cette liberté a un certain nombre de conséquences qu'il serait bon d'énumérer :

- L'homme libre est un individu unique dans le groupe humain. Il a conscience de cette originalité et en retire une grande fierté, un respect de lui-même et de sa personnalité. Il s'agit comme le dit Anthony Storr ("l'agressivité nécessaire") de "cet orgueil légitime qui permet à l'homme de garder la tête haute au milieu de ses compagnons". Il va sans dire que cette originalité a fortement besoin de s'exprimer au travers de l'action ou de prises d'initiatives diverses. La perte de la liberté d'action porte atteinte à l'expression de l'originalité, ainsi qu'au respect de l'individu pour lui-même.

- L'homme libre est aussi généralement doté d'un certain équilibre physique et mental fondé sur une bonne coordination entre les pensées et les actions (psychomotricité). Cette bonne coordination permettra à l'individu d'assouvir le besoin de s'exprimer dont j'ai parlé précédemment.
- Cette liberté de l'être humain se traduit par un certain nombre d'actions concrètes, visant soit à transformer, aménager, asservir (voire créer) l'environnement de manière à le rendre plus hospitalier, soit à jouir de son hospitalité.

Comme toute espèce vivante sur terre, l'humanité a dû lutter pour survivre. Les plus forts, les mieux armés par la nature, triomphent. Les autres sont condamnés soit à évoluer, soit à disparaître. L'arme de l'homme n'est pas d'ordre physique. C'est l'extraordinaire développement de son encéphale qui lui a permis de résister à l'épreuve du temps. Et bien qu'il se serve de moins en moins de ses muscles, les transformations qu'il fait subir à son milieu sont de plus en plus importantes. Par son intelligence, l'homme augmente sa puissance. Le monde porte déjà en de nombreux endroits les traces de ses agressions, de plus en plus sauvages et de plus en plus dangereuses. Sauvage, l'homme l'est autant pour ses semblables que pour les animaux. De nombreuses espèces ont déjà disparues de la surface du globe par sa faute. Dans son insatiable avidité l'homme finit par se mettre lui-même en danger. Et cette qualité qui lui a permis de survivre risque aujourd'hui de le perdre : l'agressivité.

..." En fait, il est évident que l'homme n'aurait jamais atteint sa prédominance actuelle, et à plus forte raison n'aurait pu survivre en tant qu'espèce, s'il n'avait été largement doté d'agressivité".

Ainsi s'exprime Anthony Storr.

Cette agressivité est donc naturelle et nécessaire à l'homme comme le souligne par ailleurs le professeur Klotz : "... le but de l'agressivité est toujours de faciliter la satisfaction d'un besoin vital".

L'agressivité n'est pas seulement défensive, elle est un moyen d'action sur la réalité extérieure. Elle permet d'en prendre possession et de l'asservir. Elle est source de création. Nous dirons qu'elle est "positive", comme semble le confirmer cette déclaration de l'analyste américaine Clara Thompson :

"... l'agressivité n'est pas du tout destructrice. Elle vient d'une tendance innée à grandir, et à maîtriser la vie, ce qui semble être une caractéristique de toute chose vivante..."

"... C'est seulement", poursuit-elle, "lorsque cette force de vie est entravée dans son développement viennent s'y adjoindre des éléments de colère de rage ou de haine". Nous essaierons maintenant de voir comment.

b) Le détenu : Bien sûr, l'animal est lui aussi doté d'une semblable "force de vie", mais un élément capital distingue l'agressivité humaine de l'agressivité animale : L'homme est doué de raison. Il est capable de se souvenir (le phénomène de mémorisation participant du "mécanisme" intellectuel), et de prévoir, ce qui fait entrer dans notre raisonnement la notion de temps. Que dire, en effet, de l'homme qui se souvient (d'une injure, d'un devoir non accompli, d'un désir inassouvi, d'une leçon apprise et non appliquée, et qui ne peut agir ; de l'homme qui prévoit, devine, ou a la conscience précise d'un état de fait, d'un danger, d'une occasion propice d'agir, et qui ne possède pas la liberté de le faire ?

Déjà l'homme "libre" connaît ce mal du détenu dans sa vie de citoyen soumis à des règles imposées par sa vie en société. Son existence en groupes organisés et régis par des lois strictes pèse comme une entrave à son agressivité naturelle.

Anthony Storr l'exprime plus clairement dans son ouvrage ("l'agressivité nécessaire"). "Il est regrettable que notre culture rende une telle entrave inévitable ; et une des raisons pour lesquelles l'agressivité est un problème pour l'homme vient du fait que ce besoin naturel d'exploration qui pousse à saisir et à maîtriser l'environnement, a forcément été limité d'une manière telle qu'elle ne peut manquer de provoquer une frustration".

Or, la possibilité d'assouvir ce "besoin naturel d'exploration" n'est pas seulement limitée, chez le détenu. Elle est supprimée. Il en résulte une nouvelle forme d'agressivité, négative parce que latente, étouffée et nourrie de rancune, débouchant finalement sur un désir de vengeance ou sur la violence.

En interdisant un certain nombre d'actes et de prises d'initiatives au prisonnier, l'enfermement risque aussi de mettre en sommeil, puis d'étouffer et de tuer son imagination, ses capacités créatives, son originalité.

Sa personnalité est aussi mise en danger par le fait qu'arraché à son environnement habituel, le détenu se retrouve à la fois isolé et fondu dans une masse étrangère et uniformisée. Isolé et anonyme, on le force à s'intégrer à ce nouveau milieu dépersonnalisé (par les tenues des gardiens et celles de prisonniers, les chambres toutes semblables, etc...) De plus placé sous une surveillance stricte (on doit tout connaître de lui, de l'évolution de son comportement de ses rapports avec les autres...) il perd toute intimité. *son corps* Le seul refuge qui lui reste est son monde intérieur, ses pensées, ses rêves. Mais le milieu n'est pas propice à la sauvegarde de ce monde intérieur.

Autre effet néfaste de l'enfermement : la dépendance. Privé de liberté d'action, l'homme est aussi privé de ressource. Il est à la merci des autres, sa survie dépend de leur bon vouloir. Il peut être maltraité ou humilié à tout moment. Il ressent ce pouvoir d'autrui sur sa propre personne "comme une influence restrictive qui doit être combattue", (A. Storr) d'où un surplus d'agressivité. Mais cette agressivité n'est pas autorisée. Soit le détenu la détourne contre lui-même (caractère dépressif), soit il la nie et l'attribue alors aux autres (caractère paranoïde) soit (plus rarement) il refuse le contact humain afin d'éviter le danger d'exprimer amour, haine (caractère schizoïde).

Il a déjà été dit précédemment que l'homme était un être social et qu'il pouvait souffrir des règles strictes du groupe auquel il appartenait. Il a néanmoins besoin de ce groupe. Il lui faut établir des liens de communication, des relations régulières lui permettant de sauvegarder un certain équilibre mental. Or, le voici brusquement privé de la possibilité de maintenir ces rapports avec autrui. Le docteur Roger Amiel explique la gravité des conséquences d'une telle privation dans un article concernant la carence des activités psychomotrices (n° 58 Revue de la M.G.E.N.) "Sachant que les conduites de l'homme sont fondamentalement psychomotrices (...) et que les fonctions mentales sont essentiellement des fonctions de relations avec autrui et de communication avec le monde, il est compréhensible qu'un trouble mental -...- qui dénature ou raréfie ces rapports avec les autres ne peut qu'entraîner des troubles du comportement. Or il semblerait que ce schéma joue également dans l'autre sens, à savoir qu'une carence imposée ou une abstinence volontaire des contacts avec autrui et des activités socialisantes de l'homme, en raréfiant notamment ces rapports avec l'environnement, peut mettre en danger (...) l'appareil psychique, comme l'ont bien montré l'asylisme, l'hospitalisme et la relégation".

Cette impossibilité de communiquer s'ajoute au déracinement dont est victime le détenu, privé de ses proches, ce qui ne saurait être sans provoquer une augmentation de l'agressivité. "Plus une personne a besoin de l'amour d'une autre pour la soutenir, plus elle se sentira menacée et donc hostile si cet amour lui est enlevé" (A. Storr). Toujours lié à cette idée d'être social, un nouveau problème se pose pour le détenu déraciné et isolé. Pour affirmer son identité, il a besoin d'adversaires à combattre, autant que d'amis pour le soutenir. Or, ici moins qu'ailleurs, il ne lui sera pas permis d'extérioriser ses ressources de compétiteurs. Voici sa personnalité encore amoindrie, son identité à nouveau mise en doute.

Nous avons vu l'individu tour à tour enfermé, ligoté, isolé, surveillé, déséquilibré, abandonné, dépersonnalisé.

Il nous reste à le découvrir malade et névrosé. Car une dure épreuve l'attend.

Le traumatisme de l'enfermement :

Les problèmes du détenu ne sont pas seulement liés à la privation de la liberté. Certains sont la conséquence plus directe des conditions de détention et des réactions de l'individu incarcéré à ces conditions. Le premier effort de l'enfermement est fréquemment une sorte de désespoir et de panique dont l'exaspération peut mener à une crise suicidaire. Cette période est généralement surmontée, le temps de faire connaissance avec le milieu carcéral et de s'y "adapter". Elle se situe non pas dans la durée de l'exécution de peine mais au début de la détention préventive. C'est pourquoi nous passerons rapidement sur ses effets, quoiqu'ils ne soient pas négligeables. On assiste ensuite à une série de troubles d'ordre physiologique d'origine psychosomatique, le mental et le physique étant encore une fois étroitement liés. Cela peut aller de la simple mais angoissante sensation d'étouffement jusqu'à des perturbations gastriques, et même quelquefois, des cas d'arythmie cardiaque. On a noté que le surpeuplement dans les zoos peut provoquer des luttes à mort (car on ne peut échapper au plus fort, l'environnement restreint provoquant par ailleurs une augmentation de l'agressivité) ainsi que des maladies cardiaques. Peut-on relier le cas humain et le cas animal pour, après constatation des conséquences communes, en tirer des conclusions définitives ?

Toujours est-il que ces symptômes corporels relatifs à l'enfermement, ayant pour cause l'angoisse et la claustrophobie, débouchent très fréquemment sur un vieillissement précoce des détenus par rapport à la moyenne de la population. Ont déjà été notées certaines tendances à la paranoïa et à la schizophrénie. On peut aussi y ajouter des cas de mythomanie compensatoire (, les détenus s'inventant une autre réalité et finissant par y croire) ainsi qu'une tendance à se croire malade à la moindre petite douleur (: la claustration fait du détenu un actif demandeur de soin. Replié sur lui-même, le détenu s'observe, se surveille. La moindre douleur l'inquiète ; il se croit malade et le processus tourne rapidement à l'idée fixe).

On peut aussi s'interroger sur la qualité des soins médicaux qui leur sont accordés (quantité et nature des médicaments, efforts faits -ou non- pour leur venir en aide, etc...).

Serge Livrozet illustre parfaitement bon nombre de ces constatations dans l'extrait suivant ("aujourd'hui la prison"), et va plus loin encore : ..." Si l'on accorde un certain crédit à l'idée, selon laquelle les systèmes répressifs sur le plan sexuel, influent sur le comportement social des gens, on doit aller jusqu'au bout et se dire que la prison ne saurait échapper à cette règle. C'est pourquoi j'ose affirmer que l'incarcération, qui multiplie cette répression par cent, fait de tous les prisonniers des paranoïaques. Ce qui se traduit par une agressivité supérieure à la normale et surtout une tendance caractérisée à la mythomanie. Conserver son équilibre nerveux et psychique en prison constitue une prouesse rare".

On voit donc que l'enfermement est un problème en lui-même, qui se pose brutalement et, inévitablement au détenu.

L'univers pénitentiaires est un univers clos, dans lequel l'individualité du détenu est fondue dans une masse, ce qui provoque une dépendance à celle-ci et une perte de personnalité qui peut aller jusqu'à son entière disparition jusqu'à la psychose. Cette situation apparait donc souvent comme totalement inacceptable à l'individu détenu. Dans ce cas-là trois réponses à cette situation peuvent être distinguées.

#### 1 - La résistance :

Le Moi du détenu résiste à toute tentative d'assujettissement, il refuse l'enfermement, la discipline auquel on veut le soumettre, les sévices qu'on lui fait parfois endurer. Il découle de cette résistance, inexorablement vouée à l'échec, une perte de tout espoir, (la conservation de l'espoir dans des situations extrêmes étant la condition sine qua non de la préservation du Moi), une souffrance mentale accompagnée de réactions de panique qui peuvent amener l'individu au délire et soit à la destruction totale de son Moi, soit au suicide.



## 2 - L'adaptation :

Cette solution est considérée comme bénéfique lorsqu'elle est utilisée par un individu placé dans une situation inhabituelle pour lui mais humainement acceptable c'est-à-dire lorsqu'il ne lui est pas demandé de remodeler son Moi de telle sorte qu'il en vienne à accepter un mode de comportement que sa personnalité originelle aurait refusé. Il a déjà été dit que le milieu carcéral (ceci est surtout valable pour les détenus ayant à purger une très longue peine) place l'individu dans une situation très difficilement supportable. L'adaptation, à ce milieu néfaste pour lui, implique de la part du détenu un remodelage radical de son Moi, une perte de personnalité qui aggrave l'assujettissement. Ce remodelage du Moi consiste, pour le détenu, à l'intégration de sa personnalité dans le moule de l'institution, lui faisant perdre toute originalité, mais aussi tout désir de résistance, en le compromettant profondément dans le référent institutionnel.

## 3 - "L'évasion" :

Des deux solutions, résister ou s'adapter, aucune ne s'avère satisfaisante, il est aisé de constater combien la marge de manoeuvre, restant au détenu pour préserver l'intégrité de sa personnalité, est étroite.

Entre révolte et soumission, entre plier et rompre, il ne lui reste que les ressources de son imagination. Il s'agit, avant tout, de passer outre à l'inévitabilité de sa claustration, d'abolir les limites étroites de la prison et celles, infiniment plus larges, du temps qu'il doit y passer.

Se soumettre sans penser à la soumission pour éviter de devenir un pantin à qui l'on commande et qui obéit, être là physiquement mais ne jamais trop s'éloigner de l'individu libre qu'on était avant et qu'on espère redevenir, protéger son intérieur de toute atteinte vidant à le transformer ; tout cela se traduit par un repli sur soi-même, qui ne sera jamais qu'un moindre mal, mais c'est le prix qu'il faut payer pour sauvegarder son intégrité mentale, sa personnalité originelle.

Ce but ne saurait être atteint sans obstination dans l'effort sans persévérance dans le courage, en un mot sans mérites. On ne triomphe pas dans ce genre de lutte sans avoir au fond de soi un amour immodéré de la vie.

Cette obstination, ce combat incessant contre les autres et contre soi-même pour ne pas sombrer, on le devine dans ces quelques lignes de James Carr ("crève")

"J'ai appris un nouveau truc pour survivre au lieu de sombrer interminablement dans l'univers de la taule revivre le passé et embrayer directement sur l'avenir. J'apprends à me sortir de cette centrale sans la quitter vraiment.

Il y a des fois où je ne peux penser à rien d'autre qu'à la nourriture : je m'en fais des festins incroyables qui semblent durer des journées. Je ne cesse de me raconter des histoires pour m'empêcher de délirer".

4 - LE SPORT, SOLUTION A CES PROBLEMES ?

Visiter la Centrale de Muret est une chose impressionnante. L'écho des fermetures automatiques se répercute dans l'étendue du couloir qui mène aux différents bâtiments, encadrant une grande cour où terrains de hand-ball et de basket-ball, tracés de front, filet de volley-ball et quelques espaces verts me font momentanément oublier le lieu où je me trouve. Rien de révoltant dans ce décor qui rappelle la cour d'un collège entourée de bâtisses aux innombrables fenêtres de classe. Rien de scandaleux dans le comportement de ces hommes qui, parfois avec dextérité, manipulent un ballon qui s'use rapidement sur cette aire de goudron. Aucune animosité apparente entre ces gens marginaux, aucune non plus à l'égard des moniteurs de sport ou même les éducateurs qui, bien sûr, ne portent pas l'uniforme de gardien. Les rapports qui existent entre les détenus et le professeur d'E.P.S. sont très amicaux. Ceux-là peuvent courir ou sauter, frapper dans un ballon ou se le passer ; marcher, et parler entre copains, seulement pour une heure, et se faire croire qu'ils sont libres comme les autres.

Quand je me suis trouvé parmi eux, les regardant "se disputer" un ballon ou courir autour de la cour, aucun désespoir ne se lisait sur leur visage, simplement la satisfaction de lutter pour gagner, de se détendre, d'oublier la cellule, la prison. Ici ils ressemblent aux autres : ils combinent pour marquer, se replacent pour défendre, sautent de joie quand ils inscrivent des points, s'énervent un peu quand ils sont menés au score.

Même ceux qui ne participent pas aux activités semblent apaisés. Ils sourient en lançant des boutades, applaudissent les exploits des joueurs. Certains prennent le sifflet et arbitrent les rencontres. Il est vrai que tout à coup ils prennent de l'importance en dirigeant les débats, en sanctionnant les fautes, en étant écoutés par les participants.

Voici mes premières impressions quand j'ai découvert le centre de détention de Muret et sa population.

Par la suite j'ai appris qu'un programme bien défini, concernant les A.P.S., était en place. Après l'avoir présenté, j'essaierai de préciser les limites de l'efficacité du sport en tant que solution aux problèmes des détenus puis d'apporter mon avis sur cette question; enfin une brève réflexion sur la réinsertion sociale et les activités de plein-air servira de conclusion à cette partie.

#### † - Les activités sportives

Mises en place dès l'ouverture du centre, les activités sportives se sont régulièrement développées. Elles sont animées par trois moniteurs de sport, ainsi que par un éducateur. En outre, un professeur d'éducation physique et sportive, détaché de l'éducation nationale, assure quelques heures par semaine. Ces personnes représentent le Service des sports ; elles sont aidées dans diverses tâches ~~par un~~ détenu, lequel, généralement en fin de peine, est choisi par le "bureau des sports". Son travail rémunéré, consiste à distribuer le matériel puis à le ranger dès la fin de l'heure de sport. Il s'occupe du nettoyage des salles, il est chargé de l'entretien du matériel, du traçage des lignes (notamment du terrain de football). Aussi il ne fait aucune autre tâche ; il est affecté au bureau des sports et suit les moniteurs toute la journée.

La pratique du sport se fait de façon régulière tout en demeurant liée, du lundi au vendredi, à l'heure de promenade accordée journallement aux détenus. Ainsi, l'effectif de chaque bâtiment, excepté celui du bâtiment C, au régime quelque peu différent, peut-il bénéficier d'une heure de sport quotidienne.

Les séances ont lieu en dehors des heures de travail, c'est-à-dire en début ou fin de matinée et d'après midi (bâtiment A : 7 heures 30 mn. - 8 heures 30 - bâtiment F et G : 11 heures - 12 heures - bâtiments D et E : 13 heures - 14 heures - bâtiment B : 16 heures - 17 heures)

Les séances sont animées par les moniteurs de sport et se déroulent sur une aire de jeu correspondant à la pratique du volley-ball, du hand-ball et du basket-ball.

Afin de diversifier la pratique sportive, le service des sports a établi un programme. Ainsi le lundi et le mercredi les détenus peuvent pratiquer le hand-ball, le mardi et le vendredi le basket-ball leur est proposé, quant au jeudi, il est réservé au football.

Dès que le temps le permet, en général avec l'arrivée du printemps, le volley-ball est pratiqué, se substituant par là-même, soit au hand-ball, soit au basket-ball.

En outre, une salle d'haltérophilie étant mise à la disposition des détenus, les adeptes de ce sport peuvent le pratiquer tous les jours. Les sportifs intéressés par le ping-pong peuvent se consacrer à cette activité le mardi et le jeudi.

Le samedi, les activités sportives ont lieu exclusivement l'après-midi. Elles se présentent sous trois formes :

- a) pratique individuelle
  - b) rencontres comptant pour des challenges entre détenus
  - c) rencontres avec des équipes venant de l'extérieur.
- a) De 13 h. à 17 h. les sportifs peuvent avoir une activité physique personnelle non dirigée telles que l'athlétisme, le ping-pong.
- b) Le service des sports organise régulièrement des challenges inter-détenus. Après un appel aux candidatures, il recueille les demandes de participation puis constitue les équipes, sans se préoccuper de l'appartenance de tel sportif à tel bâtiment, mais en tenant compte des affinités entre les joueurs.

La saison sportive commence en septembre par les challenges de tennis-ballon, d'haltérophilie et de basket-ball ou de hand-ball. Dans le courant du mois d'octobre, le football prend la relève et continue jusqu'en mai, les matches se déroulant à partir de novembre, en lever de rideau des rencontres comptant pour le challenge "Muret- équipes corporatives".

Début juin et jusqu'à la fin juillet, le volley-ball est à l'honneur ainsi qu'une compétition d'athlétisme qui se déroule sous forme d'un combiné d'épreuves (courses, sauts, lancers).

Ces challenges sont le plus souvent primés.

A cela est venu s'ajouter un "super challenge inter-bâtiment" qui concerne le volley-ball, le hand-ball, le basket-ball et le football. Les matches se déroulent les lundi, mardi et mercredi soir après 17 h., à compter du mois de mars et ce durant deux mois, parfois plus à cause des intempéries.

Un responsable par bâtiment est chargé de rassembler les candidatures, puis de communiquer, en accord avec les capitaines des disciplines, la composition des équipes correspondantes au programme des matches. Ce challenge n'est pas primé.

c) La ligue des Pyrénées de hand-ball a accepté, dès 1972 que l'équipe du "Centre" puisse participer au championnat départemental étant entendu que les rencontres, tant aller que retour, auraient lieu à l'intérieur des murs.

L'équipe de la prison, qui avait pourtant terminée en tête de son championnat, doit demeurer dans son groupe actuel ; l'accession en division supérieure pose, en effet, des problèmes de déplacement, les équipes adverses refusant de faire les deux longs trajets vers Muret, sans être dédommagés.

En football, la sélection de l'établissement participe à une épreuve régulièrement organisée par la ligue de Midi-Pyrénées et appelée challenge corporatif - Muret. Il oppose l'équipe locale à diverses formations corporatives acceptant de venir jouer sur le terrain de football de la prison.

Pour ce qui concerne le fonctionnement budgétaire le bureau des sports a décidé, en accord avec la direction, de faire cotiser les sportifs désirant faire partie du club des sports (pour l'achat de maillots, ballons, matériel).

L'appartenance au club des sports permet aux détenus de participer ou tout simplement d'assister en tant que spectateurs aux challenges ou rencontres opposant les sélections locales aux équipes visiteuses.

La cotisation permet de subvenir partiellement aux besoins inhérents à la pratique sportive et d'avoir une assurance complémentaire.

Environ 50% des détenus font parties du club dont les inscriptions se font en septembre.

## 2 - Limites de ces solutions

Il est vrai que toutes les activités ne sont pas représentées dans le centre de détention de Muret et certains détenus m'ont avoué qu'ils regrettaient que le tennis, le rugby et les sports de combat ne soient pas inclus dans le programme des A.P.S.

Ségrégation ou réticence ?

Détenu, éducateur, représentant de l'administration essaient de répondre à cette interrogation.

Le détenu pense que des problèmes de matériel sont la cause de l'absence de cette discipline. L'éducateur prétend que la raison pour laquelle le tennis n'est pas pratiqué est qu'il est révélateur d'une certaine image pour l'opinion publique. Les gens acceptent difficilement qu'un détenu puisse pratiquer cette activité alors qu'eux, au dehors, font face à de nombreux problèmes pour pouvoir s'adonner à ce sport (nombre de court de tennis ; question financière : raquette, licence, tenue) même si le tennis a tendance à se démocratiser.

Pour le représentant de l'administration, qui affirme que le tennis est entré dans certains établissements pénitentiaires, le problème majeur qui nuit à sa pénétration dans toutes les prisons est, biensûr, d'ordre spatial. En effet, un court de tennis, qui peut occuper quatre personnes, recouvre une surface relativement importante. A Muret, près d'une centaine de détenus pratiquent les A.P.S. simultanément, aussi, contenter une grande partie d'entre eux demanderait la construction de plusieurs courts.

Pour ce qui concerne le rugby et les sports de combat, les avis sont très proches les uns des autres. Tous avancent comme raison que ce sont des sports dits violents, dans lesquels des règlements de comptes, entre détenus, peuvent trouver leur moyen de s'exprimer. Ainsi tout est fait pour que leur sécurité soit conservée.

Cependant quelques nuances sont à apporter. En effet l'éducateur pense que le refus des sports de combat trouve sa raison dans le maintien de la sécurité des gardiens, comme le précise cette intervention d'un moniteur de sport qui avait demandé à l'administration que soit mis à la disposition des détenus, dans la salle de musculation, un sac de sable sur lequel ils auraient pu frapper, s'entraîner. Cette proposition avait catégoriquement été refusé car cela pouvait aller à l'encontre de la sécurité, notamment celle des gardiens.

Quant à ce qui concerne le rugby, l'administration avoue un manque d'installation, le terrain de football étant trop petit et trop près des bâtiments pour que les "transformations ou les coups de pied de pénalité" puissent être tentés.

D'autres problèmes viennent gêner la pratique du sport. Ainsi, bien que de nombreux efforts soient dispensés en faveur des détenus pour ce qui concerne les A.P.S., il semble dommage que la section repose essentiellement sur leurs cotisations qui paraissent trop importante.

La pratique de certains sports, dits de salle, à l'air libre, est rendue quelquefois difficile à cause des intempéries. C'est une des raisons pour lesquelles l'équipe de hand-ball ne peut accéder en division supérieure. Aussi la construction d'un gymnase paraîtrait souhaitable, ceci étant également l'avis des détenus dont l'un d'entre eux avoue que : "quand il pleut, on nous prête un ballon et nous jouons au football sur le terrain de hand-ball. Tout le monde n'aime pas le football ; un gymnase permettra de faire en sorte que chacun puisse pratiquer l'activité qu'il désire".

*un coordinateur*  
*qui lui*  
*matrice*

Sur un plan purement pédagogique et éducatif, le nombre d'heures accordées au professeur d'E.P.S. (6 h. par semaine) semble peu élevé. Un réajustement à ce niveau permettrait une meilleure utilisation de sa venue.



Le problème suivant est d'ordre hygiénique: En effet, les douches ne sont pas mises à la disposition des détenus à l'issue de la séance de sport. Des heures sont réservées pour cela, deux fois par semaine. Bien que les cellules comportent un lavabo, ce fait peut jouer sur la motivation de l'individu quant à la pratique d'une activité sportive, car il n'est pas agréable de s'habiller alors qu'on est couvert de sueur. Cette gêne est peut-être moins sensible chez les détenus profondément sportifs, mais elle peut toucher ceux qui participent de façon modérée.

Autre handicap pour la pratique sportive: Certains détenus sont en formation professionnelle accélérée. Par conséquent, ils suivent des cours de français, de mathématiques, ... et d'E. P. S. qui ne fait pas partie des unités de valeur sélectives. Durant ces séances, des clans se forment qui par leur rigidité et leur attitude, perturbent l'organisation des A. P. S. De plus, ils attendent beaucoup du professeur d'E. P. S. qu'ils identifient parfois au joueur de haut niveau, et ils sont souvent déçus de ne pas parvenir à maîtriser immédiatement l'activité qu'ils pratiquent, aussi refusent-ils, par impatience, les méthodes pédagogiques progressives.

Parallèlement à cela, quand ils ont l'impression de bien connaître un sport, ils n'en attendent plus rien et portent peu d'attention aux conseils qui leur sont donnés.

### 3 - Mes propositions

Dans les U.E.R.E.P.S. ( Unité d'étude et de recherche en éducation physique et sportive ) une formation spécialisée est donnée pour que les futurs professeurs d'E.P.S. puissent intervenir dans un centre d'handicapés. Aussi, la question que l'on peut se poser est de savoir si une formation spécialisée pourrait être suivie pour une éventuelle intervention dans un centre pénitentiaire.

Dans la formation des élèves des C.R.E.P.S. ( Centre Régional d'E.P.S. ) aucune spécialisation de cette sorte n'est envisagée.

Or, comme nous avons pu le voir, des enseignants d'E.P.S., à l'heure actuelle, participent à la vie sportive des détenus.

Les questions qui nous viennent à l'esprit sont de savoir s'ils sont aptes à tenir cette fonction, s'ils ne devraient pas être mis au courant de tous les problèmes que peut rencontrer un individu enfermé.

Pour répondre à ces questions, je vais rapporter les déclarations des moniteurs de sports et du professeur d'E.P.S. au sujet des objectifs qu'ils souhaiteraient atteindre au niveau de leurs enseignement, puis je finirai en donnant mon avis sur le problème :

Pour ce qui concerne l'heure de sport, ils n'ont pas d'objectifs particuliers, si ce n'est de permettre aux détenus de se défouler sur un terrain. De plus il est difficile de motiver des gens qui se trouvent dans une telle situation et dont un grand nombre découvre le sport en prison ; leur demander de réaliser des situations pédagogiques semble inutile dans la mesure où leur but principal est de libérer leur corps, leur énergie une heure par jour.

Il semble donc évident qu'une formation spéciale ne soit pas nécessaire. Le détenu est un homme normal qui se trouve dans une situation anormale. Physiologiquement, physiologiquement, biologiquement il ressemble à tous les hommes. Cependant, de fait de son enfermement, il est couvé de problèmes qui sont d'ordres physique et psychologique et qui ont des incidences sur ses motivations, sur ses réactions, sur son comportement.

Aussi tout professeur, apte à enseigner l'E.P.S., peut intervenir dans une prison, à condition qu'il soit conscient des problèmes qu'il peut rencontrer, qu'il s'adapte aux détenus et comprenne que la situation qu'ils vivent est insupportable. Aussi, plus qu'utilisant des techniques spéciales, particulières, son enseignement doit être accompagné de tolérance, puisqu'ils ont parfois des réactions différentes de celles des gens du dehors, de patience car leurs possibilités motrices sont souvent déficientes. Plus que jamais, il devra avoir leur confiance donner la sienne, leur faire comprendre qu'il est là pour eux, indispensable instrument de la conservation de la santé, de la découverte du corps, de l'"évasion".

Son attitude ne doit pas être différente de celle qu'il devrait avoir avec des élèves, à ceci près qu'il doit rendre plus intense sa tolérance, sa patience, sa compréhension. Finalement, c'est sur le terrain qu'il va se "spécialiser" en apprenant à connaître les détenus, en acceptant leur façon d'être dans la mesure où elle ne nuit à personne.

Je conclurai ce paragraphe en précisant qu'il est dommage que le stage de formation de moniteur de sport dure seulement trois mois, et cela pour un programme aussi chargé. Est-ce apporter une considération moindre au sport? Toujours est-il que la formation d'un enseignant d'E.P.S. s'étend sur au moins trois années et que paradoxalement, celle qui a comme objectif de s'occuper de personnes défavorisées est nettement plus courte.

Pourtant le centre de détention de Muret s'étend sur neuf hectares, ainsi sa superficie facilite la pratique du sport. Mais il me paraît regrettable que certaines activités ne puissent être prises en considération.

A mon avis les sports de combat pourraient être incorporés dans le programme : des situations simples ont les moyens de plaire aux détenus qui travailleraient alors rapidité, feinte, parade, sans pour cela se croire plus fort qu'avant. Il s'agit de leur faire prendre conscience de l'adversaire, de le respecter. Par la constitution de cinq groupes par bâtiment, afin que chacun d'eux puisse être initié un jour par semaine, les problèmes d'organisation disparaîtraient ainsi que ceux concernant la sécurité ; chacun des détenus pouvant être surveillé.

Il en est de même pour le rugby qui, s'il mérite l'étiquette de sport de contact, n'en est pas pour autant un lieu de règlements de compte, lesquels de toute façon peuvent être accomplis sur un terrain de hand-ball ou de football.

En outre le terrain me semble assez vaste pour permettre aux individus de pratiquer le rugby, même s'il serait souhaitable d'apporter quelques consignes de jeu (pas de coup de pied, ...), de comportement.

De toute manière, si vraiment le résultat de ces entreprises s'avérait catastrophique, il ne serait pas <sup>trop</sup> tard pour tout arrêter.

Enfin pour ce qui concerne le tennis, les raisons

qui ont déjà été énoncées me paraissent acceptables.

#### 4 - Activité de plein-air et réinsertion sociale

Le reclassement social des anciens condamnés qui suppose une insertion progressive dans les activités et les structures de la société libre et, donc, une rupture avec les causes qui ont pu les conduire à la délinquance, constitue sans doute l'une des tâches les plus difficiles de l'administration pénitentiaire. L'action doit tendre à traiter les problèmes matériels, professionnels et psychologiques des anciens condamnés afin de les placer dans des conditions de vie leur permettant de ne pas récidiver. Elle risque d'être vouée à l'échec si elle n'obtient pas l'adhésion de l'opinion publique et son concours. C'est en définitive la collectivité qui, par une attitude d'accueil et de tolérance, permettra l'intégration dans la société de ceux qui en ont été temporairement exclus.

Cependant il me semble que la préparation à la réinsertion sociale est un élément indispensable afin qu'un détenu ne passe pas d'un endroit clos à l'air libre sans transition. Aussi, avec les moniteurs de sports et les éducateurs, il serait peut-être intéressant d'organiser des stages de plein-air où les détenus réapprendraient à avoir des responsabilités, à vivre en "société", à tenir compte d'autrui, à être indépendant.

En effet les activités de plein-air présentent, entre autres, un caractère éducatif, ceci en développant chez l'homme les qualités physiques et morales qui lui sont nécessaires pour s'imposer aux éléments : volonté, sens du risque et des responsabilités, sentiment de solidarité.

En prison, le détenu est pris en charge, il ne se reconnaît pas comme une personne active et autonome. Il est possible que, dans les activités dites de loisirs, il soit plus actif et se sente, à la fois, engagé et responsable au sein d'un groupe.

La question concernant la possibilité ou pas d'organiser des stages de plein-air, ceci dans la perspective d'une préparation à la réinsertion sociale, a été posée à l'administration pénitentiaire de Muret. En voici les principaux éléments de réponse : d'abord tout est possible ; tout peut être demandé et éventuellement une autorisation peut en découler.

*proportion indécidable  
dans le cadre  
de certaines :*

Cependant, à sa connaissance, aucun stage n'a été organisé à l'heure actuelle.

Mais cela serait possible si leur objectif était d'apprendre ou de perfectionner une profession : en quelque sorte suivre des stages professionnels.

Pour ce qui est des stages de plein-air et quelle que soit l'activité, cela présenterait beaucoup de difficultés : l'organisation d'un stage demande beaucoup de travail, ce n'est pas une tâche simple à amener à bien, de plus pour des gens qui ne seraient pas encore "libérés".

En fait ce n'est pas concevable.

Des problèmes obstruent cette voie : l'un concernant la sécurité, bien que les détenus se trouvant dans cette situation seraient très près de leur libération.

L'autre se rapportant à la "morale" qui interdirait d'imaginer un détenu retrouvant la joie de vivre, caressant de nouveaux espoirs.

## CONCLUSION

Les détenus doivent retrouver leur liberté. Traitons les comme des hommes afin qu'ils demeurent des hommes. Ne faisons pas d'eux des loups enragés, sous peine de devenir le troupeau d'agneaux, les futures victimes.

Une des causes de la délinquance est le refus du sport en tant que structure appartenant à une société, elle-même refusée parce qu'hostile, peu fraternelle, de plus en plus inhumaine et contraignante. Le sport est régi par des règles rappelant celles de la société et refusées (comme celles de la société) parce que trop strictes.

Il permettrait donc : de préserver la sécurité dans les prisons (sécurité active)

- de préserver la santé des détenus
- de préserver la sécurité hors des prisons, les détenus rééquilibrés par la pratique et l'acceptation d'un sport ayant moins de chances de retourner à la délinquance.

Le sport en prison n'est pas un luxe, car il est difficile d'oublier les murs autour du terrain de jeu. C'est une activité indispensable parce que naturelle de l'homme, au même titre que manger ou dormir.

Nous avons vu que la majorité des détenus est issue de milieu défavorisé. En prison, les journées défilent monotones et réglementées et rendent insupportable la vie du détenu. Enfermé dans une cellule ou dans un atelier, il rêve de sa libération. Mais l'inactivité contrarie la santé et, de plus, au cours de la détention les individus sont "traités" de façon massive et anonyme. C'est pourquoi certaines actions sont entreprises pour résoudre ces problèmes toutes sortes d'activités intellectuelles, culturelles, manuelles et sportives sont favorisées et entrent dans l'organisation de leur vie quotidienne.

Malheureusement tous ne sont pas solutionnés. Cependant, s'il n'est pas le remède - miracle, le sport peut améliorer la situation, aussi il est important de ne pas le négliger, et, en retour, rendre la pratique sportive plus intense. Tout le monde y trouverait son compte, les détenus, les surveillants, l'administration pénitentiaire.

Voici ce que disent des détenus dans un article de Bernard Dolet paru dans "l'équipe" sur le sport dans les prisons"

"... Le sport intéresse beaucoup de détenus .Tous ceux qui ne veulent pas se détruire physiquement et moralement ... c'est une sorte d'évasion ... le sport c'est ce qu'il y a de mieux ici. Et on l'apprécie encore plus qu'avant. Je me demande comment font les autres qui ne sont pas intéressés par le sport. On est obligé d'aimer ça ici, même s'il est difficile de jouer avec du béton tout autour du terrain ... Une heure de sport, c'est une heure de moins à passer en cellule... On ne voit pas d'uniformes, de casquettes, on ne voit pas les mâtons. Et c'est important".

Ne plus voir les surveillants, oublier sa détention Rien que pour cela, le sport en prison a sa raison d'être .

Mais il ne résoud pas tous les problèmes comme le laisse entendre un détenu, toujours dans cet article :

"... Quand on court, c'est pas dans la forêt, mais autour de murs en béton, autour de nos cellules...

Ce n'est pas ici que j'y prendrais goût.

Pourquoi ? - Parce que ... Et puis, si t'as jamais fait de la tôle, tu peux rien comprendre".

